Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Lettre de la Coordination Nationale Médicale Santé et Environnement

Par

Publié le 04/05/2008, modifié le 09/03/2026

Monsieur le Député,

Notre Collectif regroupe des professionnels de santé attentifs à la protection de la santé et aux conséquences de la dégradation de l'environnement sur celle-ci. Aujourd'hui, ces professionnels sont extrêmement inquiets des décisions lourdes de conséquence que vous avez prises en votant, en première lecture, la « loi sur les OGM » .

En effet , s'ils reconnaissent les bénéfices que l'on peut attendre de la recherche sur les OGM en milieu confiné notamment pour la compréhension du rôle et de la fonction des gènes et la fabrication de certains médicaments , ils pensent aussi que la culture d'OGM en plein champ est, dans l'état actuel des connaissances, une grave prise de risque qui engage notre responsabilité à tous .

En cette circonstance, ils vous rappellent que le principe de Précaution est inscrit dans la constitution que vous avez votée.

Prétendre pouvoir maîtriser la dissémination des OGM cultivés en plein champ est une illusion. Ces substances vont inévitablement, par l'intermédiaire des vents, des insectes pollinisateurs, des animaux sauvages et domestiques, du matériel agraire, se répandre dans notre environnement et s'intégrer dans la chaîne alimentaire.

Au plan sanitaire, l'innocuité de ces substances n'est pas démontrée.
Par contre , certains risques potentiels sont identifiés : allergies alimentaires, résistance aux antibiotiques. Aucune étude toxicologique ne dépasse 90 jours et des effets délétères sont constatés chez le rat après 3 mois de consommation d'OGM en voie de commercialisation en Europe.
Nous ne disposons d'aucune étude a long terme : il est impossible de prévoir quelles seront les conséquences des manipulations génétiques dans le règne vivant.

D'autre part,les OGM tolérant un herbicide et /ou produisant un insecticide devraient être assimilés à des pesticides dont on connaît aujourd'hui l'effet CMR (cancérigène ,mutagène , reprotoxique) donc dangereux pour l 'Homme .

Ainsi, dans un tout autre domaine, la très récente étude de l'InVS fait apparaître une augmentation significative du nombre de cancers autour des usines d'incinération ;il aura fallu attendre plusieurs décennies avant de constater ces effets. Il en a été de même pour l'amiante.

Cette décision de permettre la culture des OGM est d'autant plus regrettable qu'elle ne répond à aucun impératif agro-alimentaire. Quant à soutenir que les OGM vont permettre de résoudre le problème de la faim dans le monde, cela s'inscrit en faux contre la situation actuelle. La prise de brevets sur les semences OGM et l'interdiction faite aux agriculteurs de réutiliser les semences de la récolte précédente a d'ores et déjà ruiné des milliers d'entre eux dans le monde. La diffusion des semences génétiquement modifiées ne répond qu'à la satisfaction d'intérêts privés, quelques grandes firmes convoitant de contrôler l'alimentation mondiale. Rappelons que le vivant appartient au patrimoine commun de l'humanité : le contrôle des semences par des industriels pose donc aussi un problème d'éthique.

L'article 12 du code de Déontologie médicale fait référence au devoir d'alerte. C 'est au nom de celui-ci que solennellement nous vous interpellons aujourd'hui :

Monsieur le Député, ne commettez pas l'irréparable.

Dans notre histoire récente, certains d'entre nous ont été condamnés dans le scandale du sang contaminé. Sachez, Monsieur le Député, que ce procès a marqué plus qu'on ne le pense la conscience de ceux qui ont en charge la santé de leur prochain. Ce crime a été qualifié d'homicide involontaire par imprudence volontaire .

Monsieur le Député, ne participez pas à reproduire les erreurs du passé, prenez en considération notre message de protection de la vie, ne votez pas cette loi !

Nous vous prions de croire , monsieur le Député, à notre considération très respectueuse.

Adresse de cet article : https://infogm.org/lettre-de-la-coordination-nationale-medicale-sante-et-environnement/